



Lettre d'information N°22 - 2 juin 2022

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



A la une

Surcoût alimentaire dans les élevages : Une décision de FranceAgriMer INTV-GECRI-2022-25 du 25 mai 2022 précise le dispositif exceptionnel de prise en charge d'une partie des surcoûts de l'alimentation animale dans les exploitations agricoles d'élevage touchées par la hausse des charges engendrée par les conséquences du conflit Russo-Ukrainien. Cette aide pourra être cumulée, sous conditions, avec une prise en charge des cotisations sociales.

Des prix à la production toujours en augmentation : En avril 2022, les prix des produits agricoles accélèrent : + 30,7 % par rapport à ceux d'avril 2021 et après + 27,0 % en mars. C'est la plus forte hausse enregistrée depuis 2008.

Dans le reste de l'actualité

MAEC et Bio : L'instruction technique DGPE/SDPAC/2022-400 du 12 mai 2022 rassemble dans un même document l'intégralité des informations réglementaires et de gouvernance liées aux mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) ainsi qu'aux aides en faveur de l'agriculture biologique de la période 2015-2022.

Grippe aviaire dans le Grand-ouest : Deux nouvelles instructions du ministère de l'Agriculture ont été publiées ces derniers jours. Elles concernent l'épidémie IAHP dans le Grand ouest.